

## Une invitation pour l'Acadie à penser autrement

Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les Églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Préface de Jocelyn Létourneau, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Patrimoine urbain », 2005, XIX-434 p. ISBN 2-7605-1355-6

Jean-Louis Robichaud

---

Volume 4, 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/201769ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/201769ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (print)

1916-7350 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this note

Robichaud, J.-L. (2006). Une invitation pour l'Acadie à penser autrement / Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les Églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Préface de Jocelyn Létourneau, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Patrimoine urbain », 2005, XIX-434 p. ISBN 2-7605-1355-6. *Rabaska*, 4, 119–122. <https://doi.org/10.7202/201769ar>

---

Tous droits réservés © Société québécoise d'ethnologie, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Une invitation pour l'Acadie à penser autrement

JEAN-LOUIS ROBICHAUD

Centre provincial de ressources pédagogiques (CPRP)  
Université Sainte-Anne, Nouvelle-Écosse

Recenser et examiner la place des églises du Québec comme élément tangible du patrimoine en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle a de quoi faire peur aux plus braves des chercheurs. À l'heure de la désaffection et du désintérêt de la vaste majorité des Québécois et des Québécoises aussi bien que du reste des Canadiens et des Canadiennes face à la vie de foi et à la vie de l'Église, il serait facile de reléguer les églises à la même vocation que celle des usines désaffectées, les hôpitaux périmés, les écoles vieilles. Pourtant tous ces édifices ont joué un rôle important dans la définition, la construction et le prolongement de notre société.

Le cas des églises au Québec, mais soit dit en passant, celui des églises partout en Acadie et au Canada français, est cependant particulier en ce qu'elles représentent l'effort et le centre même de la vie de communautés rurales et urbaines, et ce pendant de nombreuses générations. Leur impact sur le milieu bâti et sur le milieu physique est incontestable. Leur abandon par la société religieuse et civile, à l'heure actuelle, l'est malheureusement aussi.

Noppen et Morisset ont examiné le cas de quelque 300 églises du Québec ayant ou ayant eu à faire face à des problèmes financiers sérieux dus principalement à un manque de fréquentation qui les obligeaient à recourir aux fonds publics afin de survivre ou à la vente ou au transfert à une autre instance. On y aborde aussi le cas des églises qui ont tout simplement été démolies. Les auteurs passent en revue de nombreux aspects de la législation fédérale, provinciale et municipale ayant trait au classement du patrimoine bâti. Ils examinent aussi brièvement le rôle de quelques-uns des principaux acteurs ecclésiastiques dans cet enjeu de société qui ont opté dernièrement pour la mission de l'Église plutôt que pour le maintien de l'aspect patrimonial de l'institution, du moins dans les énoncés.

Ce qui frappe avant tout dans l'étude de Noppen et Morisset est non seulement l'étendue de la recherche, mais le désir franc et authentique de dépasser le simple constat de faits. On aborde au cours de l'étude une idée

intéressante qui permettrait de gagner du temps et qui éviterait d'aller trop vite devant l'urgence perçue de la situation, au risque, comme le diraient nos amis anglophones « de jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Force est de se rendre compte qu'il n'y aura jamais assez de fonds nécessaires pour maintenir toutes les églises. Il y aurait lieu de faire un inventaire détaillé de ce qui existe, de décider ce qui mérite d'être conservé et de mettre en branle des politiques, des mécanismes et surtout un financement qui permettra de repenser la vie de ces édifices. Mais pour y arriver, il faut alors, selon les auteurs, mettre en place un plan de mise en cocon, de *mothballing* qui permettra de gagner un peu de temps, de trouver des fonds et surtout de trouver une vocation d'usage à ces édifices souvent vénérables.

La situation des églises du Québec comme élément marquant du patrimoine trouve écho partout au Canada français et bien sûr en Acadie des Maritimes. Dans ces trois provinces, la dynamique des églises comme élément privilégié du patrimoine est avant tout un phénomène marqué par la rupture de la Déportation, le fait que les Acadiens et les Acadiennes vivent très majoritairement dans des milieux ruraux, en situation minoritaire, souvent soumis à une hiérarchie religieuse qui a souvent été réfractaire à leur langue et à leur culture. La vaste majorité des églises sont construites en bois ce qui souvent limite la vie de l'édifice et ce qui nécessite un entretien beaucoup plus soutenu. Mais la différence fondamentale, c'est qu'en Acadie, églises, presbytères, salles paroissiales et cimetières appartiennent non pas à une fabrique, mais à la corporation épiscopale romaine, c'est-à-dire à l'évêque du diocèse à toute fin pratique.

La fermeture d'églises au culte dans les paroisses acadiennes de la Nouvelle-Écosse n'est pas un phénomène encore connu, mais force est de se rendre compte que vu la baisse de la pratique, le manque de relève et le vieillissement du clergé, la situation existante au Québec sera connue en Acadie au cours de la prochaine décennie, même avant dans beaucoup de cas. Déjà le jumelage de paroisses est un fait acquis. Mais qu'arrivera-t-il lorsqu'un prêtre devra assurer le ministère à sept ou huit églises en même temps. Alors se pose la question : qu'arrivera-t-il des églises des paroisses acadiennes qui ne serviront plus au culte?

À première vue, il serait permis de penser à une autre vocation pour ces édifices : condos, résidences, bibliothèques, centres culturels... Ce genre de question pourrait se poser dans le cas d'édifices en pierre, mais pour des édifices en bois nécessitant des réparations et un entretien sur une base quasi annuelle, et dans de petites communautés rurales de surcroît, cela pose des défis de taille. Envisager la proposition de Noppen et Morisset du *mothballing*

n'est vraiment pas une alternative à long terme dans le cas d'édifices en bois, le climat maritime et l'entretien annuel du bois se prêtant mal à ce genre d'exercice. Cependant, le concept a beaucoup de mérites, car on n'a pas encore fait d'inventaire des églises et des trésors qu'elles referment. Les communautés ne se sont vraiment pas penchées sur le sort des églises qui sont souvent l'un des éléments les plus importants, sinon le plus important élément, du patrimoine bâti dans les petits villages d'ici. Enfin, les gouvernements provinciaux des Maritimes ne se sont jamais dotés de politiques d'envergure en matière de patrimoine religieux et encore bien moins de crédits budgétaires pour participer à sa préservation. Mais la question de l'avenir de ces églises en Acadie se pose maintenant comme elle le fait au Québec depuis une quarantaine d'années. Heureusement, à notre avis, l'expérience québécoise en matière de préservation du patrimoine représenté par les églises apporte une lumière et une expérience qui peuvent guider la réflexion en Acadie, même si la situation n'est pas exactement la même.

Avant de décider que faire d'une église chez nous, il nous semble important de se donner du temps avant de penser à la démolition d'un lieu de culte, de voir à la possibilité de « prolonger le sacré dans le sacral à travers la valeur d'usage » pour reprendre l'expression de Noppen et Morisset, c'est-à-dire de penser à la multifonctionnalité du lieu : lieu de culte, salle de spectacles et de concerts, lieu de rassemblement, centre communautaire... aussi bien qu'église servant au culte. Il nous faut apprendre à penser autrement. Le sacré n'exclut pas le sacral, bien au contraire, ni le cultuel le culturel. Si l'Église choisit à ce moment de son histoire de recentrer ses efforts sur la mission, soit. Elle devrait par le même fait accepter que les valeurs de société changent et qu'il devrait être permis de repenser également le but et le rôle du lieu où est célébré le mystère. Il nous faut arriver à approfondir la distinction entre biens du culte et église. Ce qu'il faut, à notre avis, c'est de commencer la réflexion avant de buter sur l'inévitable. Les Acadiens et Acadiennes peuvent s'inspirer de l'expérience québécoise dans le domaine afin d'éviter les écueils qui l'ont marquée.

Trois phrases dans le texte de Noppen et Morisset m'ont marqué profondément : « Il n'y a guère que deux raisons pour acheter une église : la conserver ou la démolir » (p. 323). Et encore « L'église abandonnée ne vaut guère plus que le prix de son terrain moins le coût de démolition » (p. 324). Finalement, « Très peu d'églises vendues trouvent une autre vocation que celle vouée au culte » (p. 324). Cela en dit long sur l'expérience du Québec. C'est sans doute les raisons qui ont motivé les auteurs à proposer le *mothballing* comme mesure de temporisation afin d'éviter d'aller trop vite et de rendre ce patrimoine irrécupérable. Leçon pour les Acadiens et les

Acadiennes des Maritimes. Raison de plus pour penser autrement devant l'inévitable.

Mais devant l'inévitable aussi, il nous faudra accepter que tout ne pourra être sauvé. Certaines églises seront probablement appelées à disparaître en Acadie comme ce fut le cas au Québec. Ainsi, il nous faudra faire le deuil de toute cette partie très visible et signifiante du patrimoine qui sera vouée à la disparition. C'est de ce deuil dont nous parle Jocelyn Létourneau dans *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui* et cité dans Noppen et Morisset, deuil qui « n'est pas quittance ni renoncement par rapport à ce qui fut, mais bien production de plus-value de sens pour la vie et pour l'avenir ».